

L'Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles (IRESA) est un Etablissement Public à caractère Administratif doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, créé en 1990. L'IRESA est chargée d'accomplir les missions suivantes :

- **Veiller à la promotion de la recherche agricole** dans le cadre de la politique générale de l'Etat dans ce domaine, en assurant la liaison entre les Etablissements de Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles d'une part et la vulgarisation agricole et les producteurs d'autre part,
- Elaborer et suivre l'exécution des programmes de recherche agricole et en assurer l'évaluation tout en **veillant à la coordination et à la complémentarité entre les Etablissements de Recherche et d'Enseignement Supérieur** dans les domaines agricoles.
- **Veiller à ce que les Etablissements de Recherche et d'Enseignement Supérieur Agricoles sous sa responsabilité soient au service de la production agricole et du développement :**
 - 11 établissements d'enseignement supérieur agricoles couvrant les sciences agronomiques et la médecine vétérinaire,
 - et 12 établissements de recherche répartis en 6 instituts nationaux, 4 centres régionaux de recherche ainsi que 2 pôles de recherche.

L'IRESA est placée sous la double tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Elle représente à ce jour la seule structure de la zone méditerranéenne assurant simultanément la tutelle des établissements de **recherche** et d'**enseignement supérieur** agricoles.

La tutelle pédagogique de l'IRESA est exercée par la « **Direction des affaires pédagogiques** » qui est chargée de la coordination scientifique et pédagogique entre les établissements d'enseignement supérieur agricole, de la promotion des activités de formation et du suivi de l'évaluation des programmes et méthodes d'enseignement.

Les 11 établissements d'enseignement supérieur agricoles sont rattachés à 4 universités (Carthage, la Manouba, Jendouba et Sousse). Ils couvrent neuf domaines de l'agriculture, à savoir : l'agronomie, l'horticulture et le paysage, le génie rural, l'agroalimentaire, l'économie rurale, la production animale, la pêche et l'aquaculture, les forêts et les ressources naturelles et la médecine vétérinaire.

Cinq types de diplômes sont délivrés par ces établissements, et ce en plus des formations de mastères et de doctorat : diplômes d'ingénieur national et de doctorat en médecine vétérinaire dans le cycle long et un diplôme de licence appliquée dans différentes spécialités dans le cycle court.

► Localisation :

30, Rue Alain Savary 1002 Tunis Belvédère (Tunisie)

► Personnes référentes dans le module de formation :

- M. Darghouth Mohamed Aziz : Président
- Mme Thouraya Souissi : Directrice des affaires pédagogiques

► Taille de l'organisme :

- Nombre de salariés IRESA : 120
- Superficie : 2500 m²
- Trois directions techniques (enseignement, recherche, et vulgarisation des acquis de la recherche) et une sous-direction de coopération internationale

► **Étendue des activités sous la responsabilité de la « Direction des affaires pédagogiques » de l'IRESA :**

- Les établissements d'enseignement supérieur accueillent annuellement environ 5500 étudiants inscrits en cycles de licence, d'ingénieur et de médecine vétérinaire et en formation post graduée (MSc, Ph.d).
- Le personnel académique des établissements d'enseignement supérieur et de recherche agricoles totalise près de 800 enseignants-chercheurs.

► **Démarche qualité, certificat ou label : sur les processus de formation**

- ISO 9001 utilisée comme cadre de référence, hors certification : la norme ISO 9001 constitue un guide pour le management et l'organisation d'une entreprise ou d'un organisme.

► **En savoir plus :**

Sites Web : <http://www.iresa.agrinet.tn>

Article sur la démarche qualité :

ISO 9001 : http://www.iso.org/iso/fr/iso_9000